



## REUNION D'INFORMATION ET DE PLAIDOYER SUR LE COMITE DES ONG

### RAPPORT

Le jeudi 06 Juin 2019 s'est tenue la réunion d'information et de plaidoyer sur le Comité des ONG des Nations Unies dans la salle de conférence du Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme. Cette réunion a été présidée par le Secrétariat d'Etat représentée par Madame la Directrice de Cabinet en l'absence de Madame la Secrétaire d'Etat Chargée des Droits de l'Homme. Elle a vu la participation des représentants du Secrétariat en charge des Droits de l'Homme, du Service International pour les Droits de l'Homme/ International Service for Human Rights (SIDH/ISHR), du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), de la Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH), des organisations non gouvernementales de promotion et de protection des Droits de l'Homme, notamment la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), le Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH), l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), Amnesty International-Section Côte d'Ivoire.

L'objectif général assigné à cette réunion vise à amener le gouvernement ivoirien à présenter sa candidature à la prochaine élection pour son adhésion au Comité des ONG prévue pour la période de 2021-2022. Cet objectif général se décline en deux objectifs spécifiques : (1) Informer les autorités ivoiriennes, le CNDH et les ONG sur l'existence et les enjeux du Comité des ONG ; (2) Faciliter aux Organisations de la Société Civile l'obtention du statut consultatif de l'ECOSSOC des Nations Unies.

Cette réunion s'est articulée autour de cinq (05) points :

- 1- L'allocution d'ouverture de Mme Blandine CHAUDRON, Directrice de Cabinet de Madame la Secrétaire d'Etat chargée des Droits de l'Homme
- 2- La présentation du Comité des ONG par la Coordinatrice Nationale de la Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits de l'Homme (CIDDH) Madame COULIBALY Pédan Marthe ; cette présentation a été suivie de la projection d'une vidéo sur le Comité des ONG dont le contenu a été commenté par la Représentante du SIDH/ISHR, Mme Stéphanie WAMBA

### 3- Les communications

- La communication sur l'obtention du statut consultatif auprès de l'ECOSSOC des Nations Unies présentée par Monsieur Victor Nanklan TOURE (Membre de l'ECOSSOC de l'Union Africaine)
- La communication relative à l'engagement du Gouvernement, du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et des ONG de promotion et de protection des Droits de l'Homme ; cette communication a été respectivement présentée par Monsieur BAMBA Sindou, Secrétaire Exécutif du CNDH

### 4- Les échanges

- 5- Le mot de fin de la Directrice de Cabinet de Madame la Secrétaire d'Etat Chargée des droits de l'Homme

La modération de la réunion a été assurée par le **Pr KAMATE André**, Président d'honneur de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO).

## I- Allocution d'ouverture de la réunion



Il ressort de l'allocution de **Mme CHAUDRON Konan Blandine**, la Directrice de cabinet de la Secrétaire d'Etat le constat d'une saine émulation créée par la loi portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme depuis son vote et sa promulgation en 2014, impactant positivement les droits fondamentaux. La Côte d'Ivoire se positionne ainsi comme un modèle en matière de protection et de promotion des droits de l'Homme.

Face aux défis pour l'atteinte des objectifs des droits fondamentaux, il est nécessaire pour la Côte d'Ivoire de se positionner dans les instances de décision au plan international. Son positionnement au Comité des ONG passe par un leadership fort et une méthodologie bien peaufinée par les acteurs engagés dans cette initiative. Tout en encourageant l'ensemble des

acteurs clés à jouer pleinement leur rôle pour le positionnement de la Côte d'Ivoire au Comité des ONG. Elle a terminé ses propos en adressant toutes ses félicitations à la CIDDH et SIDH/ISHR pour l'initiative et leur leadership dans la conduite de cette activité.

Sur ce, elle a déclaré ouverte la rencontre du jour.

## **II- Présentation du Comité des ONG**

Il ressort de la communication de la Coordinatrice de la CIDDH, **Mme Pédan Marthe COULIBALY** que le Comité des ONG basé à New York est composé de dix-neuf (19) membres qui sont des Etats élus pour un mandat de quatre (04) ans renouvelable.

Elle a précisé que le Comité des ONG étudie les demandes d'accréditation déposées par les ONG pour obtenir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social (ECOSOC), et émet des recommandations. Il constitue, pour lesdites organisations, la principale porte d'entrée à l'ONU.



Aussi, a-t-elle signifié que les pays membres actuels du Comité des ONG ne sont pas des modèles en matière de respect des droits de l'Homme, d'où la nécessité de faire un plaidoyer auprès des pays africains notamment ceux qui ont voté une loi de protection des défenseurs des droits de l'Homme que sont la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso. La présente activité se tient dans ces trois pays.



Cette présentation de la Coordinatrice de la CIDDH a été suivie de la projection d'une vidéo sur le Comité des ONG (le comité Anti-ONG). Le contenu de cette vidéo (en anglais) a été commenté par la Représentante de SIDH/ ISHR, **Mme Stéphanie WAMBA**.



La Représentante de SIDH/ISHR a relevé que la vidéo fournit des informations utiles sur le Comité des ONG (la constitution du Comité, son mandat et sa mission) et explique le pourquoi du titre de la vidéo « Le Comité Anti-ONG ».

En effet, selon la vidéo, le Comité des ONG est réputé pour sa pratique politisée, son manque de transparence, l'injustice dans le processus. Le dossier de candidature des Organisations Non Gouvernementales qui critiquent ouvertement les Etats membres ou qui travaillent sur les questions liées aux droits des femmes, aux droits des minorités, à l'orientation sexuelle ; les organisations de défense des Droits de l'Homme sont rejetées pour des fautes infondées.

La Représentante de SIDH/ISHR a souligné qu'il est nécessaire d'avoir au sein du Comité des ONG des Etats à l'image de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Burkina Faso qui font la promotion et la protection des Droits Humains et dans ce sillage ont adopté une loi nationale de promotion et de protection des Droits des Défenseurs des Droits de l'Homme.

Toujours, concernant la vidéo, seulement 27% des ONG de défense des Droits Humains ont pu avoir le statut consultatif de l'ECOSSOC des Nations Unies. Il est important, que la donne puisse changer dans le sens d'un taux plus élevé des ONG ayant le statut consultatif de l'ECOSSOC des Nations Unies.

Par ailleurs, la Représentante de ISHR est revenue sur les différents statuts accordés aux ONG à travers l'ECOSSOC des Nations Unies et leurs avantages.

Elle a également insisté auprès des institutions étatiques présentes de pouvoir mener le plaidoyer au niveau de la sous-région ouest africaine, au niveau de l'Afrique et à l'échelle internationale pour la candidature de la Côte d'Ivoire comme membre du Comité des ONG à la prochaine élection (2021-2022).

Aussi, a-t-elle rappelé aux Organisations de la Société Civile l'importance qu'elles soient bien organisées en interne ; qu'elles puissent soumettre leur candidature et de se servir des liens ([https://www.ishr.ch/sites/default/files/article/files/final\\_ngocommittee\\_handbook\\_2017\\_fren\\_ch\\_web.pdf/](https://www.ishr.ch/sites/default/files/article/files/final_ngocommittee_handbook_2017_fren_ch_web.pdf/)) (<https://csonet.org/index.php?menu=131>) par rapport à la documentation sur le fonctionnement du Comité des ONG, le statut ECOSSOC et les procédures de son obtention.

### **III- Communications**

- *La communication sur le thème « Statut consultatif auprès de l'ECOSSOC des Nations Unies/ accréditation : comment l'obtenir ? »*

Dans sa communication relative à l'obtention du statut consultatif de l'ECOSSOC des Nations Unies, **Monsieur Victor Nanklan TOURE**, membre de l'ECOSSOC de l'Union Africaine a expliqué la procédure d'obtention dudit statut. Il a recommandé aux ONG désireuses d'obtenir ce statut d'avoir une existence juridique, d'avoir un siège permettant de les localiser géographiquement et de produire régulièrement les rapports d'activités.

Il a également montré l'importance pour les ONG d'avoir des états financiers réguliers et un rapport d'audit qui font partie du dossier à soumettre pour l'obtention du statut consultatif ECOSSOC des Nations Unies.

- *La communication sur le thème : « Quel pourrait être l'engagement du Gouvernement, du CNDH et des OSC pour contribuer à la mise en place d'un Comité des ONG soucieux de la promotion et de la protection des droits des Défenseurs des Droits de l'Homme ? »*

Dans la Communication de **Monsieur BAMBA Sindou**, Secrétaire Exécutif du CNDH il ressort ce qui suit :

**Concernant l'Etat**, son engagement doit porter sur le respect de ses engagements internationaux en matière des droits de l'homme ; la mise en place des mécanismes de mise en œuvre de la loi portant promotion et protection des défenseurs des droits humains ; une diplomatie forte et parler d'une même voix dans les instances internationales.

**S'agissant du CNDH**, son engagement doit porter sur, des initiatives à reformer la loi de 1960 relative aux associations ; le vote d'une loi spécifique aux ONG ; le plaidoyer pour le positionnement de la Côte d'Ivoire au Comité des ONG ; l'accroissement de ses actions pour l'amélioration des droits de l'homme en Côte d'Ivoire

**S'agissant des ONG**, elles doivent œuvrer pour la réforme de la loi de 1960 relative aux associations ; le vote d'une loi spécifique aux ONG ; Mener le plaidoyer pour le positionnement de la Côte d'Ivoire au Comité des ONG.



#### **IV- Les échanges**

Des échanges qui ont suivi ces communications, on en retient deux points essentiels.

**1-** Les actions à mener à la suite de cette réunion. Les membres présents ont souhaité que cette question soit débattue en groupe restreint avec les ministères clés (Ministère de la justice et des droits de l'homme ; Ministère des affaires étrangères ; le Secrétariat d'Etat chargé des Droits de l'Homme) la CIDDH et SIDH/ISHR.

**2-** Le traité d'amitié et de coopération entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire est un cadre idéal à exploiter pour le positionnement de la Côte d'Ivoire au comité des ONG. La Côte d'Ivoire peut user de sa forte diplomatie pour que le Burkina Faso soutienne sa candidature.

## V- Mots de fin de la Directrice de Cabinet de la Secrétaire d'Etat chargée des Droits de l'Homme

Au terme des échanges, la parole fut donnée à la Directrice de Cabinet de la Secrétaire d'Etat chargé des droits de l'Homme pour le mot de fin. On retient de son propos deux recommandations majeures :

- 1- Il faut une implication effective du ministère des affaires étrangères dans cette initiative. Cette implication est indispensable pour le positionnement de la Côte d'Ivoire au comité des ONG
- 2- Que les ONG s'inscrivent dans la légalité et qu'elles s'engagent effectivement pour l'atteinte des objectifs assignés à cette initiative.



# ANNEXES

- *Discours d'ouverture de la Directrice de Cabinet de Mme la Secrétaire d'Etat Chargée des Droits de l'Homme*
- *Communication sur l'obtention du statut consultatif ECOSSOC des Nations Unies*
- *Communication relative à l'engagement du Gouvernement, du CNDH et des OSC pour contribuer à la mise en place d'un Comité des ONG soucieux de la promotion et de la protection des droits des Défenseurs des Droits de l'Homme*